AIDES DU CPAS EN MATIERE ENERGETIQUE

Les premiers frimas sont là et il est utile de rappeler aux citoyens carolorégiens, les aides et services que peut proposer l’équipe de la Maison de l’Energie du CPAS de Charleroi

**Philippe Van Cauwenberghe, Président du CPAS de Charleroi : « des aides qui ne sont pas nouvelles mais qui peuvent aider beaucoup de citoyens en cette période rendue encore plus difficile par l’explosion des coûts énergétiques. Il serait dommage que des carolos concernés passent à côté de ces aides qui leur sont destinées »**

5 types d’aides sont possibles

**1. l’octroi de l’allocation chauffage** (Communément appelée chèque Mazout mais elle concerne également le propane en vrac). L'allocation varie de 70 à 210 € en fonction du volume de mazout livré (maximum 210 € pour 1500L), pour une livraison ne datant pas de plus de 2 mois.

Cette aide est réservée à 3 types de public : les personnes qui bénéficient du Statut BIM-OMNIO, les personnes en médiation de dettes ou en règlement collectif de dettes ou encore les personnes dont le revenu annuel imposable brut est inférieur ou égal à 20.356,30 € majoré de 3768,51€ par personne à Charge

Trois manières d’adresser votre demande :

 - par téléphone au 071/50.40.30, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15H30 pour obtenir des infos ;

 - en utilisant l’adresse électronique suivante : fonds.mazout@cpascharleroi.be

 -en envoyant votre demande par courrier à l'adresse Maison de l’Energie – Fonds Mazout -64 boulevard Joseph II à 6000 Charleroi

 Le dossier est traité à distance, sauf exception.

**2. l’équipe propose également des aides financières** : pour les personnes qui ne peuvent remplir leur cuve à mazout (valable également pour le pellet, bois, charbon, propane en vrac)

 Comment prendre rendez-vous :

 - tél call center 071/50.40.30, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15H30 pour obtenir des infos ;

 - utiliser l’adresse électronique suivante : fonds.mazout@cpascharleroi.be

- envoyer sa demande par courrier à l'adresse Maison de l’Energie- 64 boulevard Joseph II à 6000 Charleroi

 Vous serez reçu par un travailleur social, dans le respect des mesures sanitaires, afin d’étudier votre situation financière et de vous apporter une aide qui peut-être une aide ponctuelle mais également devenir un appui plus structurel.

**3. la Prime MEBAR**

Cette prime permet d’obtenir un poêle à pellets, à bois, à charbon. Des travaux permettant des économies d’énergie sont également possibles.

Le montant maximum de la subvention est de 1365 €. Elle peut être accordée plusieurs fois à un même ménage à condition qu'un délai de 5 ans se soit écoulé entre deux demandes.

Elle s’adresse aux personnes à bas revenus.

[Haut](https://energie.wallonie.be/fr/subvention-energie-pour-les-menages-a-revenu-modeste-operation-mebar-ii.html?IDC=6369&IDD=130089)

* Plafond : 1596,89 €/mois pour les ménages ;
* Plafond : 1181,62 €/mois pour les isolés ;
* Plafond : 787,74 €/mois pour les cohabitants.

Par revenu, on entend l'ensemble des moyens d'existence dont dispose un ménage à l'exception des allocations familiales, des pensions alimentaires, des revenus complémentaires immunisés…

 Comment prendre rendez-vous :

 - tél call center 071/50.40.30, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15H30 pour obtenir des infos ;

 - utiliser le lien électronique suivant :

Fonds.mazout@cpascharleroi.be

 - envoyer sa demande par courrier à l'adresse Maison de l’Energie - 64 boulevard Joseph II à 6000 Charleroi

Le dossier est traité en présentiel, uniquement sur rendez-vous

4. **la Permanence énergie et/ou tuteurs énergie** :

Nos 4 tuteurs énergie peuvent apporter une aide pour tout citoyen de l’entité de Charleroi, qui est confronté à un problème administratif relatif à ses factures de gaz/électricité : obtention de plans de paiement, vérification des factures, aide aux démarches administratives, Transfert vers un autre fournisseur ou vers le gestionnaire de réseau (ORES), menace de coupure, obtention et vérification du statut de client protégé ; etc...

L’équipe gère également la PRC (protection régionale conjoncturelle), qui permet d’octroyer le statut de client protégé, et le tarif social en gaz/électricité sur base de l’analyse de la situation du ménage.

Les tuteurs énergie ont repris leurs visites à domicile et peuvent donner toute une série de conseils pour l’utilisation rationnelle de l’énergie

 Comment adresser sa demande :

 - tél 071/20.71.60, de 8h00 à 12h et de 13h30 à 15H30 pour obtenir des infos ;

 - ouutiliser l’adresse électronique suivante : tuteurs.energie@cpascharleroi.be

 - envoyer sa demande par courrier à l'adresse Maison de l’Energie - 64 boulevard Joseph II à 6000 Charleroi

**5. l’octroi de prêts à prêts à 0%** pour des travaux de rénovation et amélioration énergétiques – aide technique et administrative à l'introduction des dossiers - signature des contrats de prêt

- Guichet SWCS/Fonds du Logement pour Rénopack/Rénoprêt : Il s’agit de prêts à 0% pour des travaux de rénovation et d’amélioration énergétiques du logement. Nous assurons une aide à l'introduction des dossiers, la signature des contrats de prêt et un accompagnement personnalisé.

 Comment adresser sa demande préalable à un rendez-vous :

 - tél 071/20.71.60 de 8h à 12h et de 13h à 16h

 - ou utiliser le lien suivant : ecoenergie@cpascharleroi.be

Le dossier est traité en présentiel, uniquement sur rendez-vous